

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **LUNDI 18 SEPTEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 12 septembre 2023.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme CATTY Christine.

Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Secrétaire de séance : M. BOULET Guillaume

Fin de la séance : 20h45

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION DES ELEVES DU COLLEGE JEAN JAURES A LA PRESERVATION DU PATRIMOINE AIROIS, AU TITRE DE « ITINERAIRE ».

2023-09-N°7

L'Association des élèves du Collège Jean Jaurès à AIRE-SUR-LA-LYS souhaite accorder une somme de 1.500 € à la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS dans le cadre de leur participation à la préservation du patrimoine airois, au titre de « ITINERAIRE ».

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'ACCEPTER le don de 1.500 € de l'association des élèves du Collège Jean Jaurès à AIRE-SUR-LA-LYS à la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS dans le cadre de leur participation à la préservation du patrimoine airois, au titre de « ITINERAIRE » ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches rendues nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Claude DISSAUX

